

# NORMES MÉDICALES

## ACUITÉ VISUELLE ET AUDITIVE

### ACUITÉ VISUELLE

Tout candidat doit avoir une vision de loin ou de près non corrigée ou corrigée de 20/20, les deux yeux ouverts, pour être admissible.

#### ACUITÉ VISUELLE NON CORRIGÉE

◇ **Acuité visuelle de près non corrigée**

Aucune exigence minimale n'est recommandée concernant l'acuité visuelle de près non corrigée.

◇ **Acuité visuelle de loin non corrigée**

L'acuité visuelle de loin non corrigée ne doit pas être moindre que 20/40, les deux yeux ouverts, sans correction.

#### ACUITÉ VISUELLE CORRIGÉE

◇ **Acuité visuelle de près corrigée**

L'acuité visuelle ne doit pas être moindre que 20/20, les deux yeux ouverts, avec correction (verres correcteurs ou lentilles de contact).

◇ **Acuité visuelle de loin corrigée**

L'acuité visuelle ne doit pas être moindre que 20/20, les deux yeux ouverts, avec correction (verres correcteurs ou lentilles de contact).

◇ **Candidats portant des lunettes ou des lentilles de contact rigides perméables aux gaz**

L'acuité visuelle non corrigée des deux yeux ne doit pas être moindre que 20/40.

En raison de la probabilité de la perte des lunettes de correction au cours d'une confrontation ou d'un flou visuel causé par certaines conditions climatiques, telles que le brouillard, la pluie ou la neige, ces candidats doivent répondre à un minimum d'exigence visuelle sans correction.

#### ◇ **Candidats portant des lentilles de contact souples**

Dans ce groupe les candidats ne sont sujets à aucune exigence s'ils répondent aux qualifications suivantes :

- Les candidats portent des lentilles de contact souples pendant six mois sans aucune complication.
- Les candidats acceptent de remplacer les lentilles de contact souples chaque 6 à 12 mois, ou plus fréquemment s'ils constatent qu'elles deviennent inconfortables ou difficiles à porter.
- Les candidats acceptent de nettoyer leurs lentilles de façon régulière, conformément aux recommandations du fabricant.

### **DÉFICIT DE LA VISION DES COULEURS**

#### ◇ **Exigences minimales - vision de couleur**

Les candidats qui échouent au test de Farnsworth D-15, ne peuvent être acceptés à l'École de Police, car cela représente une perte significative de la vision de couleur.

### **DÉFICIT DE LA VISION PÉRIPHÉRIQUE**

#### ◇ **Exigences minimales de la vision périphérique**

Les candidats avec une vision périphérique binoculaire horizontale <120 degrés sont inacceptables.

Les candidats avec une vision périphérique totale verticale <100 degrés sont inacceptables.

### **DÉFICIT DE LA VISION BINOCULAIRE**

Une vision binoculaire normale est nécessaire.

### **DÉFICIT DE L'ACUITÉ VISUELLE APRÈS CHIRURGIE RÉFRACTAIRE**

Tous les candidats opérés par kératotomie photoréfractive ou kératotomie radiaire doivent attendre 6 mois après l'intervention avant d'être admis sur une cohorte à l'École nationale de police du Québec. Ceux qui ont subi le LASIK devraient attendre 3 mois après l'intervention pour que leur candidature soit considérée.

Les candidats qui ont fait appel à la chirurgie réfractive, quelle qu'elle soit, doivent pouvoir répondre à tout moment aux exigences de l'acuité visuelle de loin. Ainsi, ils ne doivent pas présenter de problème significatif d'instabilité d'acuité visuelle, d'éblouissement lors de la conduite nocturne ou de vision de halos autour des objets lumineux.

## **ACUITÉ AUDITIVE**

L'acuité auditive de l'oreille la plus faible, sans assistance, ne doit pas avoir une perte de plus de 25 Db sur 3 des 4 fréquences (500 Hz, 1000 Hz, 2000 Hz et 3000 Hz) avec une perte moyenne ne dépassant pas 30 Db pour ces 4 fréquences.